



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Witbe annonce l'enregistrement de son Document de base dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse

Paris, le 16 mars 2016

Witbe annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.16-010 en date du 15 mars 2016.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de Witbe sur le marché Alternext Paris d'Euronext, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

Witbe : des robots reproduisant les comportements humains afin d'apprécier en temps réel la qualité des services numériques délivrée aux utilisateurs

Créé en 2000 par Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche, Witbe développe et commercialise des technologies permettant d'analyser la qualité réellement perçue par l'utilisateur des services et des applications proposés par les opérateurs et les fournisseurs de contenus et de services numériques.

Les Robots Witbe, dont les composantes logicielles intègrent des algorithmes propriétaires, sont au cœur de ces technologies. Ils reproduisent, 24h/24 et 7j/7, des actions types d'utilisateurs : regarder une vidéo à la demande sur une tablette, se connecter à son compte bancaire sur un PC, réaliser un achat en ligne depuis un mobile, etc. De manière proactive, ils détectent en temps réel toute dégradation ou dysfonctionnement de service, alertent le fournisseur, analysent les causes et permettent ainsi de réduire les périodes d'indisponibilité et d'améliorer la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final.

Les Robots Witbe et les technologies associées sont aujourd'hui adoptés et utilisés par plus de 300 clients^[1] dans 45 pays à travers le monde, dont les plus grands opérateurs télécoms mondiaux Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada, etc.), les plus grands câblo-opérateurs (Comcast, Rogers, etc.), ou de grandes entreprises (banques, groupes d'assurance, etc.).

En 2015, Witbe a réalisé 15,2 M€ de chiffre d'affaires, dont 66% à l'international, et une marge nette de 11,8%.

Witbe, un pionnier de la qualité d'expérience utilisateur (QoE)

Après avoir fondé Oléane, l'un des premiers opérateurs Internet en France, cédé à France Telecom en 1998, Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche étaient profondément convaincus que les outils traditionnels de supervision et de mesure de la qualité de services (QoS - Quality of Service),

1. clients actifs ayant fait l'objet d'au moins une facturation au cours des deux derniers exercices

orientés sur la santé des équipements et des réseaux, deviendraient insuffisants dans un monde de plus en plus immergé par les technologies Internet et aujourd'hui totalement centré sur l'utilisateur. Witbe est né de la volonté d'imaginer une nouvelle approche, exclusivement basée sur la qualité telle qu'elle est véritablement perçue et vécue par le client final : la qualité d'expérience utilisateur (QoE – Quality of Experience). L'objectif est ainsi d'aider les fournisseurs de contenus et de services numériques à offrir le meilleur niveau de services et de qualité possible à leurs propres clients, malgré les contraintes et les complexités technologiques des réseaux. Les technologies Witbe leur apportent ainsi les informations vitales pour leurs enjeux opérationnels : la disponibilité du service délivré, son niveau de performance et d'intégrité.

Les Robots Witbe, au cœur d'un système complet de supervision de la QoE

Pour répondre à ces enjeux business, Witbe a ainsi conçu et développé un système complet de supervision de la QoE, doté d'une grande facilité de mise en œuvre, qui est constitué de différentes briques technologiques propriétaires :

- > Le **Workbench**, véritable centre névralgique des technologies Witbe, permet de retranscrire les actions types d'utilisateurs en scénarios, déployés à grande échelle sur les Robots Witbe.
- > Les **Robots Witbe** exécutent ces scénarios pour tout type de services (vidéo, voix, Internet, Intranet), sur tout type d'appareils (smartphone, tablette, ordinateur, télévision, etc.), et à travers tout réseau (Wifi, câble, 3/4G, etc.). Les données ainsi collectées sont analysées par les algorithmes Witbe afin de mesurer la qualité du service telle qu'elle est véritablement perçue par l'utilisateur.
- > Le **Portail Witbe** permet de restituer les données collectées sous forme de tableaux de bord personnalisés offrant de nombreuses fonctionnalités d'analyse, ainsi que des alertes en cas de problème et des informations précises sur l'origine de tout dysfonctionnement.

Ce système, doté de technologies uniques (Witbe Vidéo MOS, Smartping, etc.), offre un niveau d'information incomparable sur la caractérisation de l'origine des dégradations. Witbe donne ainsi à ses clients les clés pour maîtriser leurs applications et ainsi garantir à l'utilisateur une expérience de qualité.



Une implantation mondiale, un modèle déjà rentable

Fort de 91 collaborateurs, Witbe bénéficie d'ores et déjà d'une envergure internationale. Le siège social et les équipes d'ingénieurs R&D, qui représentent 30% des effectifs, sont basés en France (Paris). Witbe dispose également de 4 filiales internationales : à New-York, où sont installés les dirigeants fondateurs depuis 2012 pour accompagner le développement outre-Atlantique, à Montréal, à Hong-Kong et à Singapour.

En 2015, Witbe a réalisé 15,2 M€ de chiffre d'affaires, dont 66% à l'international, pour une marge d'EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization) de 21,7% et une marge nette de 11,8%.

Au cours de l'année 2015, Witbe a consacré d'importants investissements technologiques visant à industrialiser la mise en œuvre de ses produits. Dans un marché où la qualité d'expérience est de plus en plus critique, Witbe dispose désormais d'une offre déployable sans surcoût opérationnel et avec

une grande simplicité, parfaitement en phase avec les attentes de ses clients.

Sur le plan commercial, Witbe a enregistré d'importants succès en Amérique du Nord en 2015, avec l'ouverture d'une douzaine de nouveaux grands comptes (opérateurs télécoms, câblo-opérateurs, diffuseurs de contenus vidéo, acteurs du monde OTT, etc.), lesquels représentent un fort potentiel de développement dans les années à venir. La société a également signé un partenariat avec un intégrateur informatique majeur de dimension internationale, pour accroître ses ventes indirectes outre-Atlantique.

Witbe entre désormais dans une nouvelle phase de développement, avec une forte accélération de sa croissance visée au cours des prochaines années.

2016 - 2020 : un objectif de forte accélération de la croissance

Witbe est l'un des acteurs de référence de la QoE, au sein d'un vaste marché mondial du monitoring réseaux et applications évalué à 3,5Md\$ en 2013 (source : Gartner, février 2015), au sein duquel les technologies de QoE prennent des parts de marché sur les technologies historiques de QoS. Sur le seul segment du monitoring de la QoE Vidéo, la taille du marché est estimée à 477M\$ en 2020 (source : ABI Research, décembre 2015).

La numérisation des services au sein de tous les secteurs économiques, avec des acteurs tels que Google, Apple, Netflix, Airbnb, Uber, a disrupté les modèles établis grâce aux nouvelles plateformes technologiques. L'émergence de la vidéo sur Internet (OTT, VoD, Replay TV) s'inscrit dans cette dynamique et constitue un formidable vecteur de croissance pour les technologies Witbe. Dans un monde où tout devient Internet et où le client est au centre des nouveaux services, la qualité d'expérience délivrée devient un élément différenciateur.

Le projet d'introduction en Bourse de Witbe vise à doter la société de ressources financières pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, qui repose sur trois axes :

- **Conforter sa position de leader technologique**, en continuant de développer de nouveaux produits, d'industrialiser son offre et d'investir sur les technologies d'analyse des données (big data) ;
- **Accélérer son déploiement international**, en priorité aux États-Unis à travers l'augmentation des forces commerciales, en développant les comptes grandes entreprises et en mettant en œuvre une politique de vente indirecte ;
- **Accroître sa visibilité et sa notoriété**, en renforçant l'équipe marketing & communication et en développant des outils et méthodes pour la vente indirecte.

Mise à disposition du document de base

Des exemplaires du Document de base, enregistré le 15 mars 2016 sous le numéro I.16-010 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Witbe (Les Collines de l'Arche - Immeuble Opéra E - 92057 Paris La Défense Cedex - France) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.witbe.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).



Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de base enregistré par l'AMF.

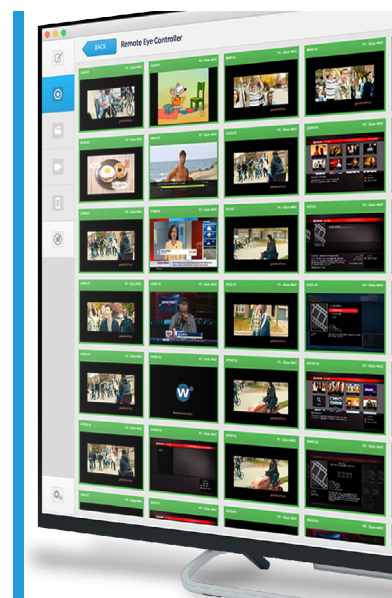
A propos de Witbe

Witbe développe et commercialise des technologies permettant d'analyser la qualité réellement perçue par l'utilisateur des services et des applications proposés par les opérateurs et les fournisseurs de contenus et de services numériques.

Les Robots Witbe, dont les composantes logicielles intègrent des algorithmes propriétaires, sont au cœur de ces technologies. Ils reproduisent, 24h/24 et 7j/7, des actions types d'utilisateurs : regarder une vidéo à la demande sur une tablette, se connecter à son compte bancaire sur un PC, réaliser un achat en ligne depuis un mobile, etc. De manière proactive, ils détectent en temps réel toute dégradation ou dysfonctionnement de service, alertent le fournisseur, analysent les causes et permettent ainsi de réduire les périodes d'indisponibilité et d'améliorer la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final.

Les Robots Witbe et les technologies associées sont aujourd'hui adoptés et utilisés par plus de 300 clients dans 45 pays à travers le monde, dont les plus grands opérateurs télécoms mondiaux Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada, etc.), les plus grands câblo-opérateurs (Comcast, Rogers, etc.), ou de grandes entreprises (banques, groupes d'assurance, etc.).

Plus d'information sur www.witbe.net



Contact Witbe

Marie-Véronique Lacaze
Président-Directeur Général
investors@witbe.net

Contact investisseurs

Mathieu Omnes
Tél. : 01 53 67 36 92
witbe@actus.fr

Contact presse

Nicolas Bouchez
Tél. : 01 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

 www.witbe.net
investors@witbe.net

 01 47 67 77 77

 Opéra E, les Collines de l'arche,
56 Rue de la Demi Lune, 92800 Puteaux

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre de vente ou de souscription d'actions de WITBE. Aucune offre d'actions de WITBE n'est faite ni ne sera faite en France préalablement à l'obtention du visa AMF sur un prospectus composé d'un document de base, objet du présent communiqué et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à WITBE ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de WITBE peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. WITBE n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les États membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par WITBE d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de WITBE sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de WITBE ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions de WITBE aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions de WITBE ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions de WITBE n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. WITBE n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.